Paris, le 19/12/2013 - La **Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale** s'oppose fermement aux projets gouvernementaux de confier la **prise en charge de la santé de la femme aux sages-femmes** et rejette la possibilité pour les femmes de trouver des consultations de « premier recours » auprès de Sages-Femmes. Les Sages-femmes ne peuvent pas avoir la compétence, après 4 ans d'études en maïeutique, pour différencier une situation normale d'une situation pathologique que ce soit en situation de première consultation gynécologique, de choix contraceptif, de prise en charge de toute pathologie et d'un suivi gynécologique.

Seuls les médecins sont formés correctement à cette prise en charge globale de la santé : leurs 10 à 12 ans d'études en situation clinique, leur formation théorique complète et leur implication quotidienne dans la formation médicale continue sont les gages de la qualité trouvée auprès de la gynécologie m

édicale Française
pour laquelle les femmes se sont longtemps battues.

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale s'inquiète de la dégradation attendue de la qualité des soins en raison du remplacement progressif des médecins spécialistes par des sages-f
emmes notamment dans les h
ôpitaux
ne laissant plus aux femmes le choix de la qualité de leur prise en charge. Cette situation de dérive est de la plus haute gravité car elle se multiplie et
sera
aux portes de l'activité libérale en gynécologie si le
«
premier recours
»
aux
sages-femmes
est autorisé.

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale demande instamment à la Ministre de la santé de faire les choix courageux qui s'imposent pour demain en refusant ce fameux
«
premier recours
»
à la profession de
sage-femme insuffisamment
compétente pour assurer de telles responsabilités
.

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale tient surtout à alerter les femmes de cette mesure « à bas bruit » qui conduirait très vite à des situations dramatiques. L a FNCGM lance u ne pétition qui est en ligne sur le site de la Fédération (www.fncgm.com) pour appuyer cette demande .

La Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM), association 1901, r egroupe à l'échelon national 11 Collèges régionaux de Gynécologie médicale. En 2013, présidée par le Docteur Michèle SCHEFFLER, elle compte 2 .200 membres Elle a pour missions

la
défense
et
la
promotion
de
la
gynécologie
médicale et la
participation
à
la
FMC
et
à
la
recherche
en
gynécologie.
La
FNCGM
a
reçu
l'agrément
de
la
HAS
pour
l'Evaluation
des
Pratiques
Professionnelles.
L
a gynécologie médicale est une spécialité dédiée aux problèmes de santé spécifiques aux femmes, de la puberté à la vieillesse. Elle prend en charge toutes les questions gynécologiques durant toute la vie d'une femme (contraception, traitements hormonaux, dépistage des cancers génitaux et mammaires, ...) et joue un grand rôle dans le dispositif de soins. Cette spécialité fait appel à des connaissances sur la femme dans sa globalité, aussi bien physique que psychique, et à des compétences qui nécessitent une spécialisation longue. Elle forme des spécialistes de haut niveau en pathologie
gynécologi
qu
e
,
endocrinienne et tumorale.